



Synergies Pays germanophones

Revue du GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale

Revue française et francophone en partenariat avec la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris

ISSN 1866-5268 / ISSN en ligne 2261-2750

<https://gerflint.fr/synergies-pays-germanophones>

Appel à contributions pour le n° 18 / 2025

Les relations franco-allemandes : État des lieux

Numéro coordonné par Joachim Umlauf (Goethe-Institut)
et Catherine Teissier (Université d'Aix-Marseille)

Dans le traité d'amitié franco-allemand de 1963, connu sous le nom de Traité de l'Élysée, l'échange culturel n'a joué qu'un rôle secondaire. Il s'agissait plutôt de mettre l'accent sur le renforcement des relations économiques et politiques au niveau de l'État et de la société civile, sur l'éducation démocratique des jeunes ainsi que sur les programmes de coopération transnationale. Le traité prévoyait également l'engagement mutuel en faveur de l'apprentissage de la langue du voisin – une promesse qui, pour diverses raisons, n'a pas toujours été tenue. C'est seulement le Traité d'Aix-la-Chapelle qui a corrigé cette lacune relative. Signé le 19 janvier 2019 à l'occasion du 56^e anniversaire du Traité de l'Élysée en présence, entre autres, d'Angela Merkel, d'Emmanuel Macron et de Donald Tusk, il porte explicitement une plus grande attention aux échanges culturels. Ces derniers doivent être intensifiés, en dehors de l'Allemagne et de la France, notamment par la création d'instituts culturels communs dans des pays tiers. Au-delà de ces nouvelles coopérations institutionnelles, le nouveau Fonds citoyen franco-allemand vise à promouvoir les projets franco-allemands dans les deux pays et en même temps à y démocratiser l'accès à la culture.

Compte tenu de ce contexte, le présent dossier est consacré à différents aspects des relations culturelles franco-allemandes aujourd'hui et à leur potentiel de développement futur. Partant d'une définition élargie de la culture, qui englobe aussi bien la haute culture et la culture populaire que l'apprentissage des langues, le sport, la mode, la gastronomie, etc., voici quelques-unes des questions qu'on pourra explorer : Quels sont les domaines dans lesquels la France et l'Allemagne devraient coopérer encore plus étroitement à l'avenir ? Quelles extensions vers des projets tri- ou multilatéraux pourrait-on envisager ? Dans quels domaines la France et l'Allemagne pourraient-elles servir de modèle pour la coopération d'autres pays ? A-t-on recours aux nouveaux instruments de la coopération – comme le Fonds citoyen franco-allemand – ? À quel niveau ? Y a-t-il des obstacles à leur utilisation ? Le recentrage sur les intérêts nationaux que l'on observe actuellement dans beaucoup de pays à l'échelle européenne et même au niveau mondial entraîne-t-il un recul de la coopération franco-allemande ?

Références

Ouvrages

Krüger, L-T, Vaillé, J. 2020. Der Vertrag von Aachen 2019: Ansätze zur Stärkung der deutsch-französischen Zusammenarbeit für eine nachhaltige Entwicklung, Analysen und Stellungnahmen, No. 2/2020, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE), Bonn.

Demesmay, C. 2019. Eine pragmatische Antwort auf europäische Blockaden: Vertrag von Aachen. (DGAPStandpunkt, 2). Berlin: Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V.. <https://nbnresolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-61124-4>

Tribolet, JC. 2020. Der Vertrag von Aachen: Das Szenario und die Kulissen. In: Frankreich Jahrbuch 2019. Frankreich Jahrbuch. Springer VS, Wiesbaden. https://doi.org/10.1007/978-3-658-29818-0_6

Kaplan, L. 2020. Optionen für eine deutsch-französische Führungsrolle in der internationalen Geberkoordinierung, Analysen und Stellungnahmen, No. 5/2020, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE), Bonn, <https://doi.org/10.23661/as5.2020>

Colin, N., Defrance, C., Pfeil, U., Umlauf, J. 2023. *Dictionnaire des relations culturelles franco-allemandes depuis 1945*. Lille : Septentrion.

Colin, N. Umlauf, J. 2018. Im Schatten der Versöhnung. Deutsch-französische Kulturmittler im Kontext der europäischen Integration. Steidl, Göttingen.

Sitographie

<https://www.tagesschau.de/inland/aachener-vertrag-105.html>

<https://www.auswaertiges-amt.de/de/aussenpolitik/europa/zusammenarbeit-staaten/frankreich/aachener-vertrag/2175910>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/de/frankreichs-beziehungen-zu-deutschland-osterreich-und-der-schweiz/bilaterale-beziehungen-zu-deutschland/der-deutsch-franzosische-kooperations-vertrag-von-aachen/>

<https://www.bpb.de/kurz-knapp/hintergrund-aktuell/284382/aachener-vertrag-zwischen-deutschland-und-frankreich-geschlossen/>

Normes et fonctionnement de la revue

Les auteurs, avant tout engagement, sont priés de prendre connaissance de la politique éditoriale générale du GERFLINT, de la politique éditoriale de la revue et de se conformer, dès l'envoi des propositions (premier résumé) aux consignes et aux spécifications rédactionnelles. L'ensemble de ces informations est en ligne :

<https://gerflint.fr/politique-editoriale-generale>

<https://gerflint.fr/synergies-pays-germanophones/politique-editoriale>

https://gerflint.fr/images/revues/Paysgermanophones/SPG_16/consignes_auteurs.pdf

- L'auteur soumettra son projet d'article à la rédaction sous la forme d'un résumé de 250 mots suivi de références bibliographiques avant d'envoyer son article complet (voir *infra* adresse et date limite).
- L'auteur de la proposition consultera également la politique de l'éditeur de la revue en matière d'accès libre et d'archivage : <https://v2.sherpa.ac.uk/id/publication/21207>
- Les articles proposés suivront la politique orthographique précisée dans la politique éditoriale générale de l'éditeur : <https://gerflint.fr/politique-editoriale-generale>
- L'article sera accompagné d'une brève notice résumant le profil professionnel et le parcours de recherche de l'auteur (pas plus de deux auteurs par article).
- Le nombre maximum d'articles dans une autre langue que le français est de 3 par numéro.
- *Synergies Pays germanophones* évalue des **articles Varia** s'ils sont rédigés en français par des auteurs francophones appartenant à l'étendue géographique de la revue (pays germanophones).
- Pour obtenir le statut à *paraître*, l'article, s'il a reçu des avis favorables, doit être retenu par la rédaction et, en dernier lieu, par l'éditeur Gerflint.

Dates à retenir

01 octobre 2024 : remise des premiers résumés

01 janvier 2025 : remise des articles complets

15 janvier 2025 : évaluation des articles

15 février 2025 : remise des articles modifiés

15 mars 2025 : évaluation des articles modifiés

14 avril 2025 : correction formelle des articles

Les propositions et articles complets sont à envoyer à Florence Windmüller, Rédactrice en chef, à l'adresse suivante : redaction.spg@gmail.com

Nous vous remercions de vos contributions.

© GERFLINT - Pôle éditorial international - juin 2024

Tous droits réservés – Texte officiel inscrit sur la Liste des appels des revues du GERFLINT

<https://gerflint.fr/information>